

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 8 décembre 2010

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

6^{ème} **Commission**
N° CG-2010-4-6-2

Service consulté

BP 2011 - AGRICULTURE

Résumé : *Le présent rapport regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de l'activité agricole et du développement rural hormis les aides accordées pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles qui relèvent du rapport « Cadre de Vie ».*

Pour mener à bien les actions en faveur de l'activité agricole, il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 960.000 €, l'inscription de 1.427.000 € en crédits de paiement pour l'investissement et de 916.000 € en crédits de fonctionnement, le montant des recettes attendues étant de 1.887.000 €.

I – C041 : Soutien économique à l'agriculture

(AP : 110.000 € - CP : 102.000 € - F : 756.000 € - R : 819.000 €)

I.1. Les conventions de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin

(F 545.000 €)

Le Conseil Général cofinance des actions menées par la Chambre d'Agriculture et verse sa contribution au regard des travaux et des dépenses réellement effectués et contractualisés avec le Département. Ce partenariat est régi par une convention cadre triennale qui doit être renouvelée en 2011, assortie de conventions annuelles d'exécution.

Bilan 2010

Le partenariat conventionné a porté, en 2010, sur les actions suivantes :

- le soutien au dispositif d'aide aux jeunes agriculteurs,
- l'adaptation des techniques de production aux enjeux environnementaux,
- la promotion des démarches qualité et des filières de diversification,
- le soutien à l'élevage,
- le développement de l'observatoire économique agricole,
- l'animation des Groupes d'Actions Locaux (GAL) Thur Doller et Sundgau-Trois Frontières pour l'accompagnement au montage des projets agricoles individuels et collectifs,
- l'accompagnement des projets en montagne vosgienne haut-rhinoise (développement du lait bio, d'une filière viande bovine vosgienne,...).

Proposition 2011

La convention cadre 2008-2010 arrive à échéance fin 2010. Dans la nouvelle convention cadre 2011-2013, la Chambre d'Agriculture propose d'articuler son partenariat avec le Conseil Général autour de deux thèmes :

- la compétitivité : observatoire économique, installation, diagnostic des risques,
- les enjeux territoriaux et environnementaux : diagnostics GERPLAN, lutte contre les coulées de boue, opérations eau et territoire, développement de l'agriculture biologique, contrôle laitier,...

Dans la perspective de la poursuite de ce partenariat, il est proposé une inscription de 545.000 € en fonctionnement et de donner délégation à la Commission Permanente pour :

- affecter ces crédits,
- valider la nouvelle convention cadre 2011-2013 et la convention annuelle d'application 2011.

I.2. Encouragement à l'agriculture et au développement rural (F 174.000 €)

Divers organismes agricoles et d'élevage peuvent bénéficier d'une subvention départementale pour leur fonctionnement, des équipements ou des actions de formation.

L'aide départementale est ciblée sur des actions précises concourant aux orientations du Conseil Général en la matière.

En 2010, seize organismes ont été aidés pour un montant global de 133.464 €.

Il est proposé d'inscrire un crédit de fonctionnement de 150.000 € pour 2011, inchangé par rapport à 2010, et de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir les crédits entre les différents organismes, après examen préalable de chaque dossier par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Par ailleurs, dans le cadre de l'autorisation d'engagement pluriannuelle 2008-2011 en faveur d'Alsace Génétique, 24.000 € seront prévus en 2011.

I.3. Soutien à l'apiculture (F 22.000 € - R 11.000 €)

Suite au règlement n°1221/97 du Conseil de l'Union Européenne, la Confédération régionale des apiculteurs d'Alsace bénéficie d'un cofinancement départemental depuis 2000 pour ses actions de lutte contre la varroatose.

Depuis 2008, des taux de mortalités très importants, avec des cas extrêmes de destruction totale, ont été relevés partout en Alsace, les causes de ce déclin étant vraisemblablement multifactorielles mais en grande partie imputable à la nosérose.

Une réunion avec la Confédération Régionale des Apiculteurs d'Alsace, les services de la Région et du Département du Bas-Rhin a permis de faire un état des lieux de la filière apicole alsacienne et de définir les thématiques d'actions prioritaires à mener dans le cadre d'un programme cofinancé par l'Union Européenne sur la période 2009-2011 à savoir :

- poursuite et amélioration de la lutte contre la varroatose
- mise en place d'une formation d'agents sanitaires spécialisés

Lors du BP 2010, un avis favorable a été donné pour la poursuite de ce programme de lutte contre la varroatose prévoyant un crédit de 22.000 €, 50% devant faire l'objet d'un remboursement de la part de l'Union Européenne.

Le montant du programme 2010 a finalement été de 13.113,76 €. Le remboursement de l'Union Européenne s'élèvera à environ 6.500 €.

Il vous est proposé :

- de donner un avis de principe favorable à la poursuite de cette action pour 2011, avec les réserves suivantes :
 - Validation par l'Union Européenne des actions envisagées,
 - Caution scientifique qui devra être apportée par la Direction des Services Vétérinaires et/ou par le Laboratoire Vétérinaire Départemental.
- d'inscrire un montant prévisionnel de 22.000 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le dossier, affecter les crédits et valider si nécessaire la convention correspondante.

I.4. Assurance grêle sur les cultures

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général apporte son soutien financier à la couverture des frais d'assurance grêle à hauteur de 6 % des cotisations nettes annuelles versées par les exploitants agricoles haut-rhinois, dont les productions agricoles sont situées dans le Haut-Rhin, pour les récoltes fruitières produites par arbres et arbustes et les récoltes de légumes-feuilles et de légumes-fruits.

Jusqu'en 2010, la contribution départementale était versée aux compagnies d'assurance concernées, à charge pour ces dernières d'en affecter le montant aux primes et cotisations dues par les exploitants agricoles. Un décret annuel précisait les modalités de prise en charge de ces cotisations d'assurance et 9.000 € avaient été inscrits à ce titre lors du BP 2010.

Depuis 2009, des modifications de la réglementation en matière d'assurance des récoltes, jusqu'alors expérimentales, ont été généralisées. A l'appui du règlement communautaire n°73/2009 du 19 janvier 2009 portant règles communes pour les régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs dans le cadre de la PAC, l'Etat a pris le décret n°2010-91 du 22 janvier 2010 créant un régime très incitatif en faveur de la souscription, par chaque exploitant, à un contrat unique d'assurance multirisques.

Dans le cas de la souscription à un contrat d'assurance multirisques, chaque exploitant peut bénéficier d'une subvention versée par le Fonds National de Garantie contre les Calamités Agricoles (FNGCA), mais le décret de 2010 interdit tout autre subventionnement complémentaire, y compris l'aide financière des collectivités territoriales.

Pour les exploitants qui ne choisiraient pas de souscrire à un contrat unique d'assurance multirisques, en préférant s'en tenir à un contrat traditionnel « grêle et/ou tempête », le décret précise qu'ils ne pourraient pas percevoir d'aides du FNGCA, mais laisse la possibilité aux autres pouvoirs publics, y compris les Départements, de subventionner les exploitants, en respectant les règles classiques relatives aux aides publiques économiques versées aux entreprises (limitées aux aides versées au titre de la création ou de l'extension d'activités économiques, et après accord ou conventionnement avec le Conseil Régional).

Néanmoins, perdurer dans notre dispositif départemental, même en le limitant aux aides à verser aux seuls exploitants ayant préféré souscrire un contrat traditionnel « grêle et/ou tempête », reviendrait à se désolidariser de l'objectif de l'Etat incitant les exploitants à souscrire des contrats uniques d'assurance multirisques.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de ne pas reconduire cette aide en 2011, en abrogeant le dispositif départemental d'aides à la souscription de contrats d'assurance grêle sur les cultures.

**1.5. Abattoir et investissement agricole direct
(AP 110.000 € – CP 102.000 € – F 15.000 € – R 808.000 €)**

Abattoir départemental de CERNAY

L'abattoir de CERNAY est exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) par une société d'exploitation qui emploie une douzaine de personnes et dont l'actionnariat est composé d'associations (fermes auberges, bienvenue à la ferme...), d'exploitants agricoles, de bouchers et de particuliers.

Cet abattoir multi espèces de proximité a entraîné le développement des filières courtes de vente directe aux particuliers dans le département. Plus de 1.400 apporteurs ont fait abattre plus de 810 tonnes en 2009. Les consommateurs sont assurés de bénéficier de la traçabilité de produits de qualité à partir d'animaux élevés dans la région. L'exploitant a su développer ses prestations de découpe, de conditionnement (mise sous vide, caissettes...) lui permettant probablement de viser l'équilibre financier en 2010 pour la première fois depuis la mise en service de l'outil et ce malgré le fait que le tonnage d'équilibre ne soit pas atteint.

En 2010, le Département a réalisé 180.000 € d'investissement et de gros entretien sur l'abattoir de CERNAY. Les travaux ont principalement consisté en la transformation d'une chambre froide en chambre de ressuage, à la construction d'un atelier de maintenance, à la sécurisation de la production d'eau chaude sanitaire et au renforcement de la station de prétraitement.

Suite aux demandes des services vétérinaires, il a fallu procéder à différentes mises aux normes : logettes de la bouverie, confection d'un système de contention pour porcelets, mise en place d'abreuvoirs supplémentaires, pose de luminaires, pose de moustiquaires, déplacement du tank à sang...

Des travaux de gros entretien ont été réalisés notamment sur le réseau frigorifique (évaporateurs, réparation de fuite de gaz frigorigènes), remplacement d'aérothermes et de radiateurs et grosses réparations de machines : selon les termes du contrat de la DSP, ces travaux de gros entretien incombent au propriétaire.

Pour 2011, il est proposé d'inscrire :

- 40.000 € d'investissement pour l'achat de matériel et d'équipement pour la salle de découpe, d'étagères en inox, une armoire à couteaux,
- 60.000 € de travaux d'investissement concernant principalement la mise en place d'un palan de relevage des animaux en bouverie (rail, treuil électrique), mise en place d'une centrale de lavage haute pression pour les bétailières, la modification de l'échaudeuse et la mise aux normes des stérilisateurs,
- 15.000 € pour les travaux de gros entretien,
- 2.000 € pour les insertions dans la presse.

Investissement agricole direct

Pour les autres investissements en agriculture comme, par exemple, ceux qui pourraient générer l'étude d'une filière énergétique agricole, aucune inscription de crédits n'est sollicitée pour le moment en investissement.

Une première initiative privée à RIBEAUVILLE permettra de tirer les conclusions sur cette filière après 2011.

Au total, il est proposé d'inscrire 756.000 € en fonctionnement, 110.000 € en AP, un montant prévisionnel de crédits de paiement de 102.000 € et 819.000 € en recettes.

II - C042 : Aménagement foncier

(AP : 800.000 € - CP : 675.000 € - F : 10.000 € - R : 918.000 €)

L'aménagement foncier, outre l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, doit également contribuer à l'aménagement du territoire, à la réalisation d'ouvrages routiers ou ferroviaires, à la préservation des risques naturels et assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et la protection du patrimoine rural et des paysages.

La loi sur le développement des territoires ruraux et le décret d'application du 30 mars 2006 confient aux Départements la responsabilité globale de la conduite des procédures d'aménagement foncier depuis le 1^{er} janvier 2006 (suivi des procédures, de l'animation, du secrétariat des différentes commissions communales et de la commission départementale d'aménagement foncier ainsi que du contentieux).

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagements fonciers agricoles et forestiers et leurs études préalables, la maîtrise d'œuvre des échanges d'immeubles ruraux et de la réglementation des boisements et prend en charge les frais divers se rapportant à ces différentes opérations (rémunération des commissaires enquêteurs, défraiement des membres de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF), frais d'insertion dans les journaux ...).

Le Département subventionne également les échanges d'immeubles ruraux, principalement dans le vignoble où des aménagements fonciers d'envergure sont difficiles à mener.

Bilan 2010

Projet de déviation de la RD 419

- BALLERSDORF :

Les études d'aménagement foncier, d'impact et d'hydraulique ont été achevées au mois d'avril 2010. L'enquête publique sur le périmètre et sur le mode d'aménagement foncier s'est déroulée du 16 juin 2010 au 16 juillet 2010, puis la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) a statué sur les réclamations au mois de septembre et a demandé d'ordonner l'aménagement foncier.

Par ailleurs, le partenariat mis en place avec la SAFER devrait permettre de réaliser cette opération sans aucun prélèvement foncier pour les propriétaires situés dans le périmètre concerné, grâce aux acquisitions foncières qui ont pu être menées.

- DANNEMARIE :

Les études ont été suspendues depuis le 5 janvier 2010 en attendant que le projet routier soit finalisé et déclaré d'utilité publique.

Aménagement foncier à ROUFFACH

La CCAF a été constituée et s'est réunie au mois de septembre. Elle a décidé de lancer les études d'aménagement, d'impact et d'hydraulique sur la zone agricole située à l'Est de la RD83, financées à 100% par le Conseil Général. La consultation des bureaux d'études et des géomètres aura lieu en fin d'année 2010.

LGV (Ligne à Grande Vitesse) Rhin-Rhône

Dans le cadre des études liées à la LGV Rhin-Rhône dont le maître d'ouvrage est RFF (Réseau Ferré de France), le Conseil Général a constitué les CCAF dans les communes concernées, à savoir : LUTTERBACH, REININGUE, SCHWEIGHOUSE/THANN, ASPACH-LE-BAS, BURNHAUPT-LE-HAUT, SOPPE-LE-BAS, SOPPE-LE-HAUT, BRETTEEN et ETEIMBES. Les études se sont terminées à la fin du mois de mai 2010.

Les 5 communes citées ci-dessous ont décidé de lancer l'enquête publique sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier.

Pour les communes d'ETEIMBES et SCHWEIGHOUSE/THANN, l'ensemble de la zone agricole a été retenu dans les périmètres permettant ainsi des aménagements fonciers avec inclusion d'emprise. Il en est de même à SOPPE-LE-HAUT mais avec un périmètre qui couvre également la zone forestière, constituée en grande partie de petites propriétés privées morcelées très impactées par la LGV. Les enquêtes publiques se sont déroulées en septembre.

Pour les communes de BURNHAUPT-LE-HAUT et REININGUE, seules les zones agricoles impactées directement par la LGV sont dans les périmètres. Les modes d'aménagements choisis sont donc des aménagements fonciers avec exclusion d'emprise et les enquêtes se sont déroulées en octobre.

Dans ces 5 communes, une étude des sols a été commandée suite à un appel d'offres afin de pouvoir disposer d'un classement des sols établi sur la base de sondages réalisés (tous les 1 à 2 ha) dans les périmètres agricoles d'aménagement foncier. Cette étude sera un élément supplémentaire pour les CCAF afin d'établir un classement des terres le plus objectif possible. Ce marché, d'une durée de 4 mois, a été notifié début octobre.

Les CCAF dans les communes d'ASPACH-LE-BAS, BRETTEEN, LUTTERBACH et SOPPE-LE-BAS ont choisi quant à elles de ne pas engager d'aménagement foncier.

Une nouvelle convention a été signée le 27 septembre 2010, indiquant que RFF remboursera les dépenses engagées par le Département afin de mener à bien les opérations d'aménagement foncier décidées par les CCAF et estimées à 1.412.200 € TTC. Le montant final de la prise en charge sera arrêté au vu des décomptes définitifs des marchés d'études.

Programmes à engager en 2011

Projet de déviation de la RD 419

- BALLERSDORF :

L'arrêté ordonnant l'aménagement foncier sera pris au printemps. Il sera suivi de la consultation sur le classement des terres établi lors de l'étude d'aménagement, puis de l'arrêté préfectoral de prise de possession anticipée (milieu d'année) après la validation par la CDAF. Dès lors l'emprise sera disponible pour les travaux routiers, dans le respect du délai annoncé lors de la réunion publique qui s'est tenue à BALLERSDORF en juin 2008.

- DANNEMARIE :

Les études d'aménagement foncier, d'impact et d'hydraulique devraient reprendre au début de l'année, dès que le projet routier sera déclaré d'utilité publique. Il restera alors

contractuellement près de 5 mois au géomètre et au bureau d'études pour terminer les études.

Aménagement foncier à ROUFFACH

Les études d'aménagement foncier, d'impact et d'hydraulique commenceront en début d'année, dès que les marchés auront été notifiés aux entreprises retenues. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'existant du point de vue hydraulique et environnemental.

LGV (Ligne à Grande Vitesse) Rhin-Rhône

En ce qui concerne les 5 communes dont l'aménagement foncier est lié à la LGV Rhin-Rhône, les arrêtés du Président du Conseil Général ordonnant les opérations d'aménagement foncier seront pris à la fin du premier semestre 2011. Ces arrêtés seront suivis des consultations sur les classements des terres puis des arrêtés Préfectoraux de prise de possession anticipée (en fin d'année) après la validation par la CDAF.

Liaison ALTKIRCH – MULHOUSE - BURNHAUPT-LE-BAS (AMB)

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) devrait être prononcée en 2011. A ce titre, il y aura lieu de constituer des CCAF ou des Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (CIAF) dans les communes impactées par le projet routier dès l'ouverture de l'enquête de DUP (second semestre 2011) afin que celles-ci se prononcent sur l'opportunité d'engager les études d'aménagement foncier.

Synthèse

L'ouverture d'une AP de 800.000 €, l'inscription d'un crédit de paiement de 675.000 € et de 10.000 € en fonctionnement sont sollicitées pour 2011 afin de pouvoir réaliser ces nouveaux aménagements fonciers, couvrir les frais divers liés à ces opérations et continuer à subventionner les échanges d'immeubles ruraux.

Les demandes de paiement au titre des frais divers liés à l'aménagement foncier (frais de déplacement des membres de la CDAF, commissaire enquêteur, publication dans les journaux ...) arrivent au coup par coup tout au long de l'année. Pour faciliter leur gestion, je vous propose comme en 2010 de m'autoriser à affecter dès à présent les AP nécessaires au règlement de ces frais divers, estimées à environ 40.000 €, étant entendu qu'à l'issue de l'exercice les AP non consommées seront annulées.

III – C043 : Laboratoire vétérinaire départemental **(AP : 50.000 € - CP : 50.000 € - F : 150.000 € - R 150.000 €)**

En 2010, l'actualité sanitaire vétérinaire n'est plus dominée par la fièvre catarrhale ovine (FCO), maladie virale réputée contagieuse (MRC) des ruminants, sans danger pour l'homme, apparue depuis 2006 en Europe et en 2007 dans le Haut-Rhin. En effet, après 2 campagnes de vaccination contre les sérotypes 1 et 8, aucun cas de circulation virale n'a été mis en évidence dans le Haut-Rhin au cours de la campagne de surveillance 2010. En Europe, la FCO a très fortement régressé, grâce à l'application parfois antérieure d'un an de mesures similaires.

Le Groupement de Défense Sanitaire du Haut-Rhin (GDS 68) a pérennisé le dépistage systématique de la BVD (Bovine Viral Diarrhoea ou "maladie des muqueuses") par PCR (Polymerase Chain Reaction) de mélange inter-cheptels lors des introductions de bovins, mis

en place en 2008. Pour sa part, la Suisse poursuit son ambitieux plan d'éradication de la BVD, sur 3 à 4 ans.

Le dépistage des salmonelloses dans les élevages de poulets de chair mis en place en 2009 a atteint sa vitesse de croisière en 2010, conduisant à une augmentation de 75 % de ces analyses sous accréditation COFRAC. La surveillance de la "grippe aviaire" H5N1 (Influenza Aviaire Hautement Pathogène), nettement allégée depuis 2008 reste en vigueur, plusieurs communes du Haut-Rhin étant classées "zones à risque particulier prioritaires".

La recherche de trichines s'est également développée grâce à la participation financière de la Fédération des chasseurs du Haut-Rhin, qui encourage ce dépistage dans les viandes de sangliers commercialisées par ses adhérents, depuis fin 2008. Le volume d'analyses et de recettes trichines est en augmentation de 30 % par rapport à 2009.

Les analyses de radionucléides se sont beaucoup développées en 2010 (+ 150 %), essentiellement pour le compte de gros laboratoires privés ; les plans de surveillance pour le Ministère de l'Agriculture (DGAL) ne représentent désormais que 5 % du volume analysé. La reprise du réseau des laboratoires chargé des plans de surveillance "radionucléides" de la DGAL par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) ouvre de nouvelles perspectives, sous réserve d'évolutions techniques.

L'activité du LVD s'est avérée aussi importante en 2010 que l'année précédente, avec des recettes équivalentes, parallèlement, la réforme du système de management de la qualité lancée en 2009 se poursuit.

Perspectives 2011

Le secteur vétérinaire constitue le cœur du service public du LVD, en étant à la fois un service aux éleveurs, un acteur de la santé publique (rage, zoonoses) et une source précieuse d'informations sur la qualité de l'environnement.

En réalisant des investigations sur l'état sanitaire de la faune sauvage et en offrant un service de diagnostic financièrement abordable pour les éleveurs et autres détenteurs d'animaux, le LVD assure une veille épidémiologique qui a démontré son utilité dans un passé récent : mise en évidence précoce de maladies gravissimes telles que peste porcine chez les sangliers, toujours présente dans le Bas-Rhin, rage, salmonelloses, IBR clinique (2005)... Il peut également évaluer l'impact de certaines maladies du bétail sur la faune sauvage (FCO, BVD), et détecter l'existence de réservoirs.

En raison du très bon niveau sanitaire atteint par les cheptels français, le Ministère de l'Agriculture (DGAL) a décidé depuis 2005 de réduire les opérations de prophylaxie des maladies bovines classiques ; brucellose et leucose sont ainsi passées à un rythme de contrôle quinquennal, soit sur 20 % des cheptels par an. Par contre, la prophylaxie obligatoire de la "Rhino-trachéite Infectieuse Bovine" (IBR), gérée par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), concerne tous les bovins de plus de 24 mois. Il en résulte une gestion complexe des dossiers et un important travail administratif, alors que le nombre d'analyses et les recettes diminuent, car l'Etat ne participe plus financièrement qu'au titre de la police sanitaire, pour les cheptels infectés ou en cours d'assainissement.

Les prévisions d'activités du LVD en 2011 demeurent comparables à celles de 2010 pour le secteur vétérinaire et la sérologie, avec de nouveau une inconnue pour les analyses Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), liée à l'évolution de la situation sanitaire après vaccination et des exigences en termes de contrôles en vue d'échanges internationaux. La vaccination n'étant plus obligatoire, il est probable que la surveillance continue, ainsi que certains contrôles à l'exportation.

La résurgence régulière de maladies graves (rage importée) ou les risques pathologiques majeurs ("grippe aviaire", peste porcine...) rendent nécessaire le maintien d'une veille épidémiologique, d'autant que de nouvelles maladies apparaissent. Cette situation sanitaire évolutive implique d'assurer la réactivité du laboratoire par l'actualisation des connaissances et des techniques et le maintien à jour voire l'évolution des équipements.

C'est pourquoi, une autorisation de programme de 50.000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 50.000 € sont nécessaires en investissement pour maintenir le niveau de qualité des équipements du LVD et développer certaines analyses (miels).

Pour le fonctionnement, il vous est proposé d'inscrire un montant de 150.000 €, sans augmentation par rapport au BP 2010. A ce montant, il convient d'ajouter les salaires des agents, les frais d'entretien et de fonctionnement du bâtiment qui sont estimés à 700.000 €.

Les dépenses prévisionnelles du LVD sont ainsi estimées au total à 50.000 € en investissement et à 850.000 € en fonctionnement, soit un total de 900.000 € pour 150.000 € de recettes prévisibles.

Les prestations assurées par le Laboratoire se traduisent par des recettes, facturées sur la base de tarifs figurant en annexe 2 et proposés à votre approbation pour une application au 1er janvier 2011. Les tarifs n'ayant pas évolué depuis 2009, il vous est proposé d'appliquer une augmentation de 1.5 % en moyenne à la majorité des prestations, avec revalorisation de certains actes très peu cotés ou ne s'adressant pas au secteur agricole : prélèvements de rage (pris en charge par l'Etat), autopsies d'animaux de compagnie.

Les coûts proposés sont les coûts réels du laboratoire pour tous les secteurs où il existe une offre privée concurrentielle (radionucléides, dépistage des salmonelles en élevage de volailles). Par contre, pour les domaines de veille sanitaire et d'autopsie, le coût facturé représente une simple participation aux frais. En effet, une application du coût réel serait dissuasive pour les éleveurs et nuirait à notre connaissance au plus tôt et au plus proche du terrain des maladies, qui est la base de la veille sanitaire que nous effectuons. Pour ces prestations, je vous propose de poursuivre notre prise en charge de la majeure partie du coût, qui entraîne un déficit du LVD estimé à 750.000 € pour 2011.

En résumé, il conviendrait d'inscrire pour le LVD : 150.000 € en fonctionnement, 50.000 € en autorisation de programme et 50.000 € en crédits de paiement en investissement, et 150.000 € en recettes, le coût résiduel final du LVD étant estimé à 750.000 € en tenant compte des différentes charges du service (salaires, frais liés au bâtiment et aux fluides).

IV – C044 : Développement rural **(CP : 600.000 €)**

IV.1 Programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)

Lors de sa réunion du 24 juin 2005, l'Assemblée Départementale a choisi d'intégrer son dispositif d'aide à la construction des bâtiments d'élevage dans le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE de l'Etat). Cette intervention a été inscrite dans le contrat de projet 2007-2013 pour un montant total de 2.050.000 € et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH), en maintenant les conditions d'intervention du Département, à savoir l'intégration paysagère. Le Département bénéficie ainsi d'un cofinancement de l'Europe (FEADER) pour une partie de ces crédits engagés dans le PMBE, le reste étant pris en charge en « top up » (sans cofinancement).

Bilan 2010

La crise laitière a entraîné une baisse des demandes en 2010.

14 bâtiments d'élevage ont néanmoins été aidés pour un montant global de subventions de 193.690 €.

Proposition 2011

Compte tenu des engagements en cours, il vous est proposé d'inscrire 400.000 € de CP pour 2011 pour poursuivre cette action.

IV.2 Plan végétal pour l'environnement (PVE)

A l'instar du PMBE pour la filière élevage, l'Etat a souhaité mettre en place en 2006 un plan d'aide aux investissements pour la filière « grandes cultures », le plan végétal environnement (PVE). Comme le PMBE, le PVE associe les différents financeurs publics (Etat, collectivités, Agence de l'Eau), ce qui assure la cohérence des interventions et présente l'avantage d'être notifié à Bruxelles et d'être cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Lors du BP 2007, le Conseil Général a décidé d'intervenir sur les investissements relatifs à l'enjeu érosion, l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau intervenant sur les enjeux nitrates et produits phytosanitaires. Le soutien du Département porte ainsi sur l'acquisition de matériel de travail simplifié du sol, ce dernier limitant les phénomènes d'érosion.

Cette implication a été inscrite au contrat de projets et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Le paiement des aides PMBE et PVE se fait via l'Agence de Service et de Paiement (ASP), avec laquelle des conventions de paiement associées ont été signées.

Bilan 2010

10 dossiers ont été aidés pour un montant global de subventions de 11.440 €.

Proposition 2011

Il vous est proposé d'inscrire 50.000 € de CP pour poursuivre ces actions en 2011.

IV.3 Politique « montagne »

Lors de sa réunion du 29 juin 2007, l'Assemblée Départementale a validé les modalités d'intervention du Département dans le cadre de la convention Massif Vosgien 2007-2013 aux côtés de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin.

Dans ce cadre, le Département continuera à apporter son soutien à :

- la vente directe de produits fermiers,
- la promotion des produits titulaires d'une marque collective,
- la diversification des activités.

Bilan 2010

8 dossiers ont été aidés pour un montant global de 63.200 €.

Proposition 2011

Il vous est proposé d'inscrire 150.000 € de CP pour continuer à soutenir ces actions en 2011.

IV.4. Synthèse pour le Développement Rural

Pour honorer nos engagements en matière de développement rural (IV.1 à IV.3) en 2011, 600.000 € de crédits de paiement sont nécessaires. Les AP ayant été engagées en 2007 pour la durée du programme de développement rural (3,15 M€), aucune AP complémentaire n'est nécessaire en 2011.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire, au titre du soutien économique à l'agriculture, une autorisation de programme de 110.000 €, un crédit de 102.000 € en investissement, de 756.000 € en fonctionnement et de 819.000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider la convention-cadre 2011-2013 et la convention annuelle d'application 2011 avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin pour la mise en œuvre d'actions à définir,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir les crédits entre les différents organismes agricoles et d'élevage, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- de donner un avis de principe favorable à la continuité des actions en faveur de l'apiculture pour 2011 avec les réserves prévues au rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le dossier relatif aux actions en faveur de l'apiculture, affecter les crédits et si nécessaire valider la convention correspondante,
- d'abroger à compter de 2011 le dispositif départemental d'aides à la souscription de contrats d'assurance grêle sur les cultures,
- d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme de 800.000 € pour 2011 au titre de l'aménagement foncier et d'inscrire 675.000 € en crédits de paiement, 10.000 € en fonctionnement et 918.000 € en recettes,
- de m'autoriser à affecter les AP nécessaires au règlement des frais divers liés aux opérations d'aménagement foncier,
- de soumettre les dossiers d'échanges d'immeubles ruraux, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, à la Commission Permanente pour affectation des crédits,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les dossiers techniques et décider de l'engagement des opérations de pré-étude, d'études d'impact et hydraulique et de l'engagement des consultations nécessaires,
- d'ouvrir, au titre du budget du Laboratoire Vétérinaire Départemental, une autorisation de programme de 50.000 € et d'inscrire un crédit de 50.000 € en investissement, 150.000 € en fonctionnement et 150.000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- d'approuver l'annexe 2 du rapport fixant les tarifs du Laboratoire Vétérinaire Départemental pour 2011,
- d'inscrire un crédit de 600.000 € en investissement pour 2011 au titre du développement rural dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour décider de l'attribution des subventions après l'examen des dossiers par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

BP 2011

RAPPORT AGRICULTURE

ANNEXE FINANCIERE

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2101	21	2153	928	C141		TX de maintenance Abattoir de Cernay	60 000,00 €
	21	2157	928	C141		Acquisitions materiel Abattoir de Cernay	40 000,00 €
	21	2182	928	C141		Acquisition de materiel de transport Abattoir de Cernay	
	20	2033	928	C141		Frais d'insertion Abattoir de Cernay	2 000,00 €
2102	204	20414	928	C241		subvention sur projets agricoles	0,00 €
AP		250 000,00	AP 2011	110 000,00			102 000,00 €
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2114	4542102	45421	01	C442		AF DEVIATION DE LA RD 419	165 000,00 €
	4542103	45421	01	C442		AF ELARGISSEMENT RD 18 BIS	225 000,00 €
	4542105	45421	01	C442		AF LVG	252 000,00 €
	4542106	45421	01	C442		AF LIAISON ALTKIRCH MULHOUSE BURNHAUPT LE BAS (AMB)	10 000,00 €
2112	204	20414	74	C242		Aménagement foncier EIR TX communes	0,00 €
	204	20418	74	C242		Aménagement foncier EIR TX org.publics	0,00 €
	204	2042	74	C242		Aménagement foncier EIR TX Pdroit privé	0,00 €
2114	4542101	45421	01	C442		Aménagement foncier marchés et frais divers	20 000,00 €
	4542104	45421	01	C442		Reglementation des boisements	3 000,00 €
AP		1 700 000,00	AP 2011	800 000,00			675 000,00 €
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2132	204	20418	74	C244		Developpement rural CNASEA	450 000,00 €
	204	2042	74	C244		Developpement rural DROIT PRIVE	150 000,00 €
AP		0,00	AP 2011	0,00			
contrat de projet AP de 3,7M€ existant							
							600 000,00 €
Total général Investissement du C04 (hors lvd)							1 377 000,00 €

124 Laboratoire Vétérinaire Départemental

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP	
2121	21	2188	921.1	C143		Acquisition de materiel outillage et mobilier	50 000,00 €	
AP		50 000,00	AP 2011	50 000,00				
							TOTAL C051	50 000,00 €

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2107	65	6574	928	C741		Apiculture Programme Européen	22 000,00 €
	65	6574	928	C741		Encouragement à l'Agriculture et au Développement rural	150 000,00 €
2108	65	6574	928	C841		Encouragement à l'Agriculture et au Développement rural	24 000,00 €
2107	65	6574	928	C741		Assurance grêle	0,00 €
	65	6574	928	C741		Crise agricole	0,00 €
	65	6574	928	C741		Déficit d'exploitation de l'Abattoir	0,00 €
	65	65738	928	C741		Chambre de l'Agriculture	545 000,00 €
2106	011	61558	928	C641		maintenance abattoir de cernay	15 000,00 €
TOTAL CO4 (C041)							756 000,00 €

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2117	65	6574	738	C742		EIR Echanges immeubles ruraux (privé)	10 000,00 €

Total général fonctionnement du C04 (hors lvd) 766 000,00 €

124 Laboratoire Vétérinaire Départemental

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2126	011	60668	921.1	C643	C04	Produits pharmaceutiques d'hygiène et appareillages	300,00 €
	011	60636	921.1	C643	C04	Habillement	500,00 €
	011	60628	921.1	C643	C04	Autres fournitures	95 000,00 €
	011	61558	921.1	C643	C04	Entretien de matériel, outillage et mobilier	7 000,00 €
	011	60632	921.1	C643	C04	Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier	10 000,00 €
	011	611	921.1	C643	C04	Contrats et prestations avec des entreprises	26 000,00 €
	011	6182	921.1	C643	C04	Documentation générale	4 000,00 €
	011	6353	921.1	C643	C04	Impôts et taxes indirects	200,00 €
	011	6156	921.1	C643	C04	Maintenance	7 000,00 €
TOTAL GENERAL DU FONCTIONNEMENT DU LVD CO4							150 000,00 €

Service	Libellé du Service	Politique	Imputation	2011	objet de la recette
124	LVD	C04	70/7061/921	150 000,00 €	recettes laboratoire départemental
112	SEA	C04	73/7061/928	46 000,00 €	redevance d'usage des abattoirs publics
112	SEA	C04	74/74773/928	11 000,00 €	apiculture
112	SEA	C641	à préciser	762 000,00 €	récupération TVA abattoir de CERNAY
112	SEA	C04	4542208/01/4542	918 000,00 €	LGV aménagement foncier sur AP antérieures
TOTAL RECETTES				1 887 000,00 €	

PRESTATIONS HORS ANALYSES

SERVICES DIVERS	Code tarif	€HT 2011	€HT 2010	Delta 2011/2010 %
frais administratifs (dossier)	FA	5,18	5,10	1,5%
déplacement pour ramassage : nous consulter - prix indicatif / km AR	D9	1,04	1,02	1,5%
Supplément MLRC (tenues + désinfection)	MRC	31,06	30,60	1,5%
fourniture kit Virocult	KVS	0,93	0,92	1,5%
Expertise, par heure	D10	124,24	122,40	1,5%
Enlèvement hors SPE < 20 kg	EQ3	35,53	35,00	1,5%
Enlèvement hors SPE 20-50 kg	EQ1	71,05	70,00	1,5%
Enlèvement hors SPE > 50 kg	EQ2	96,43	95,00	1,5%
Enlèvement rage / MRC	EQR*	96,43	95,00	1,5%
Enlèvement équidé : à régler à l'équarisseur				
affranchissement Colissimo : prix coûtant selon poids				

PRELEVEMENTS	Code tarif	€HT 2011	€HT 2010	Delta 2011/2010 %
pour histologie, par flacon	D1	2,59	2,55	1,5%
diagnostic des maladies virales du chien	D2	9,32	9,18	1,5%
sur animal vivant	D3	5,18	5,10	1,5%
prélèvement trichines, par 1/2 h suppl. sur site	D15	30,45	30,00	1,5%
prélèvement salmonelles, par 1/2 h sur site	D16	30,45	30,00	1,5%

ENVOI A DES LABORATOIRES SPECIALISES (affranchissement en sus)	Code tarif	€HT 2011	€HT 2010	Delta 2011/2010 %
envoi de souche microbienne, par unité	D4	6,00	5,92	1,5%
envoi de sérums : de 1 à 4, par unité	D5	1,04	1,02	1,5%
envoi de sérums : à partir de 5, le lot	D11	6,01	5,92	1,5%
colisage réfrigéré	D6	6,01	5,92	1,5%
prélèvement pour toxicologie ou virologie	D7	6,01	5,92	1,5%
colisage non réfrigéré (histologie)	D12	3,62	3,57	1,5%

ANALYSES NON VETERINAIRES

RADIONUCLEIDES	Code tarif	€HT 2011	€HT 2010	Delta 2011/2010 %
Spectrométrie gamma	R1	58,00	57,12	1,5%
Préparation échantillon (broyage, parage, décorticage ...)	PE	5,18	5,10	1,5%
Forfait matrice de dilution	MD	10,35	10,20	1,5%
Forfait décontamination (infectieuse, chimique)	DEC	10,35	10,20	1,5%

ANALYSES DE MIELS	Code tarif	€HT 2011	€HT 2010	Delta 2011/2010 %
Dosage de l'HMF, miel isolé	H 28	22,78	22,44	1,5%
Dosage de l'HMF, lot de miels (min. 5)	H 28b	10,35	10,20	1,5%
Analyse d'un miel dans le cadre du concours régional	H 29	20,50	20,00	2,5%
Analyse isolée d'un miel, sans dosage HMF	H 30	12,42	12,24	1,5%

ANALYSES VETERINAIRES

AUTOPSIE

	Code tarif	€HT 2011	€HT 2010	Delta 2011/2010 %
Autopsie simple, sans examens complémentaires				
Petite volaille, oiseau de volière, NAC	A1	15,00	10,20	47,1%
Grosse volaille, lapin, petit mammifère	A2	20,00	15,30	30,7%
Carnivore domestique PM (chat, chien < 15 kg)	A3	33,00	30,60	7,8%
Carnivore domestique GM (chien > 15 kg)	A3b	48,00	-	-
Suidé jusqu'à 40 kg	A4	21,00	20,40	2,9%
Petit ruminant, suidé > 40 kg	A5	32,00	30,60	4,6%
Grands animaux 100 - 250 kg	A6	52,00	51,00	2,0%
Grands animaux > 250 kg	A11	103,00	102,00	1,0%
Ouverture de la boîte crânienne / décérébration	A7	35,00	20,40	71,6%
Ouverture de la boîte crânienne / décérébration bovin	A7b	50,00	20,40	145,1%
Prélèvement de tête (rage)	A9	20,00	15,30	30,7%
Examen nécropsique d'un organe	A8	5,00	4,08	22,5%
Mesure de PH	H2	5,00	6,12	-18,3%

FORFAIT AUTOPSIE

Autopsie + coprologie + ensemencements à partir de 2 organes identifications bactéri - sauf antibiogramme	Code tarif	€HT 2011	€HT 2010	Delta 2011/2010 %
Contrôle sanitaire lot de poussins (aspergillose salmonellose)	G2	62,12	61,20	1,5%
Petite volaille, oiseau de volière, NAC	G3	35,00	30,60	14,4%
Grosse volaille, lapin, petit mammifère	G4	42,00	40,80	2,9%
Carnivore domestique PM (chat, chien < 15 kg)	G10	55,00	51,00	7,8%
Carnivore domestique GM (chien > 15 kg)	G11	70,00	-	-
Suidé jusqu'à 40 kg	G5	42,00	40,80	2,9%
Petit ruminant, suidé > 40 kg	G6	57,00	56,10	1,6%
Grands animaux 100 - 250 kg	G7	73,00	71,40	2,2%
Grands animaux > 250 kg	G12	145,00	142,80	1,5%
Avorton bovin, ovin, équin	G8	36,00	35,70	0,8%
Contrôle sanitaire rongeurs de laboratoire, par animal	CSR	85,00	84,00	1,2%

PARASITOLOGIE

	Code tarif	€HT 2011	€HT 2010	Delta 2011/2010 %
Réalisation d'un mélange de fécès (max. 5)	MF	3,62	3,57	1,5%
Recherche et numération après enrichissement (feces)	P2	9,20	9,18	0,2%
Examen parasitologique direct (feces)	P4	3,00	2,26	32,5%
Recherche de Strongles pulmonaires : technique de Baerman	P3	9,20	9,18	0,2%
Recherche de Cryptosporidies (directe)	P1	3,00	2,35	27,4%
Recherche et identification de parasites externes	P5	6,70	6,63	1,1%
Recherche de Giardia (Bailenger)	P7	6,50	6,12	6,2%
Recherche d'E. multilocularis dans l'intestin	P8	31,00	30,60	1,3%
Bilan parasitologique des poissons	P9	15,30	15,30	0,0%
Autres examens parasitologiques	P10	12,00	11,83	1,5%
Recherche de nosémose , d' acariose sur les abeilles	P11	9,20	9,18	0,2%
Examen de couvain (varroa , y.c recherche de loques)	P12	8,28	8,16	1,5%
TRICHINES par lot (digestion pepsique)				
échantillon 1 g - de 1 à 10	T11	33,00	32,64	1,1%
échantillon 1 g - de 11 à 50	T12	43,50	42,84	1,5%
échantillon 1 g - de 51 à 110	T13	72,50	71,40	1,5%
échantillon 5 g - de 1 à 10	T51	43,50	42,84	1,5%
échantillon 5 g - de 11 à 22	T52	72,50	71,40	1,5%
Forfait FDC 68, par sanglier (nb < 4, sinon lot)	T5	12,24	12,24	0,0%

Recherche de Alaria alata sur 100 g	ALAR01	82,00	81,60	0,5%
-------------------------------------	--------	-------	-------	------

ANALYSES VETERINAIRES (suite)

BACTERIOLOGIE VETERINAIRE	Code tarif	€HT 2011	€HT 2010	Delta 2011/2010 %
Bactérioscopie : Gram, Bleu de toluidine, Bleu de méthylène	B1	4,30	4,26	0,8%
Bactérioscopie : Ziehl, Köster	B2	10,20	10,20	0,0%
Ensemencement sur milieu usuel	B3	2,39	2,35	1,5%
Ensemencement sur milieu spécial ou enrichi	B4-B9	4,81	4,74	1,5%
Salmonelles : recherche par enrichissement (non COFRAC : 1 id)	B13	16,56	16,32	1,5%
Salmonelles - filière ponte : recherche dans l'environnement des élevages de volailles NFU47-100 (COFRAC), par prélèvement	NFU47100	25,80	25,50	1,2%
Salmonelles - filière chair : recherche dans l'environnement des élevages de volailles, méthode adaptée NFU47-100a (COFRAC), par prélèvement	NFU47100a	23,30	23,00	1,3%
Salmonelles : recherche chez les oiseaux NFU47-101 (COFRAC), par prélèvement	NFU47101	25,60	25,50	0,4%
Salmonelles NFU47-100 : supplément neutralisant, par éch.	SN	1,02	1,02	0,0%
Salmonelles NFU47-100/101 : sérotypage complet	B15	28,99	28,56	1,5%
Salmonelles NFU47-100/101 : sérotypage orienté	B21	17,60	17,34	1,5%
Salmonelles : fourniture kit chiffonnette	KCH	3,21	3,16	1,5%
Salmonelles : fourniture paire stérilottes	ST	4,14	4,08	1,5%
Salmonelles : identification et sérotypage, frais d'envoi inclus	B15	28,99	28,56	1,5%
Contrôle de surface Flore totale / coliformes	CSFC	4,76	4,69	1,5%
Contrôle de surface Pseudomonas / Aspergillus	CSPA	6,63	6,53	1,5%
Recherche de Listeria dans l'encéphale par enrichissement	B14	25,88	25,50	1,5%
Dénombrement de Clostridium ou E. coli dans l'intestin	B16	11,39	11,22	1,5%
Sérotypage Streptocoque, Escherichia coli	B17	11,39	11,22	1,5%
Tylorella equigenitalis : recherche par culture, par écouvillon	B18	35,20	34,68	1,5%
Tylorella equigenitalis : recherche par IF, par écouvillon	B18i	35,20	34,68	1,5%
Examen de la flore annexe, par écouvillon	B20	17,30	17,05	1,5%
Chlamydia psittaci : test Clearview, par organe	B50	20,50	20,40	0,5%
Forfaits bactériologie				
Antibiogramme (10 à 18 disques)	B25	21,75	21,42	1,5%
Forfait ensemencement (lait, pus, selles)	G10	17,60	17,34	1,5%
Forfait ensemencement + identification, sérotypage inclus	B11	49,70	48,96	1,5%
Forfait Entérite néonatale (cryptosporidies, coproculture, E. coli, rotavirus, coronavirus, E. coli K99, facteurs d'attachement E. coli)	V6	51,00	51,00	0,0%

MYCOLOGIE	Code tarif	€HT 2011	€HT 2010	Delta 2011/2010 %
Recherche de Dermatoxytes	M1	10,81	10,65	1,5%
Recherche de levures	M2	10,81	10,65	1,5%
Recherche d'Aspergillus	M3	6,73	6,63	1,5%
Examen en lumière de Wood	P6	4,75	4,74	0,2%
Forfait recherche mycologique	M4	17,60	17,34	1,5%

VIROLOGIE, PCR (Analyses isolées) (Remises possibles pour analyses en grand nombre)	Code tarif	€HT 2011	€HT 2010	Delta 2011/2010 %
Rotavirus /Coronavirus / E. coli K99 (ELISA), par fèces	V6	34,68	34,17	1,5%
BVD/MD antigène p80 (ELISA), par prélèvement (organe, sang)	V7	11,00	10,88	1,1%
BVD/MD antigène sur leucocytes	V8	11,00	10,88	1,1%
BVD/MD par PCR temps réel (organe, sang)	PCBVDI	28,99	28,56	1,5%
BVD/MD par PCR temps réel (organe, sang) mél. 20	PCBVDM	41,00	40,80	0,5%
Paratuberculose par PCR temps réel (fèces)	PCRPTB	28,99	28,56	1,5%
Echinococcus multilocularis par PCR temps réel (fèces)	PCRECM	36,24	35,70	1,5%
Forfait avortement (GDS)	PCRF1	60,90	60,00	1,5%
Fièvre Q + Chlamidophila abortus par PCR temps réel Multiplex	PCFQCA	40,60	40,00	1,5%
FCO par RT-PCR temps réel (sang, organe)	PCRBT	36,00	35,70	0,8%

ANALYSES VETERINAIRES (suite)

SEROLOGIE (Analyses isolées) <i>(Remises possibles pour analyses en grand nombre)</i>	Code tarif	€HT 2011	€HT 2010	Delta 2011/2010 %
Brucellose : épreuve à l'antigène tamponné	SB1	1,44	1,42	1,5%
Brucellose : ELISA	SB2	6,01	5,92	1,5%
Brucellose : Fixation du complément	SB3	6,01	5,92	1,5%
Leucose bovine : ELISA mélange ou individuel	SL1	4,57	4,50	1,5%
IBR : ELISA	SI1	5,53	5,45	1,5%
BVD/MD : ELISA anticorps	SBV1	5,53	5,45	1,5%
Hypodermose : ELISA mélange ou individuel	SH1	8,28	8,16	1,5%
Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) : ELISA	SFCO1	5,18	5,10	1,5%
Conservation pendant 1 an, par sérum	CS	1,02	1,00	1,5%
Reprise de sérum en sérothèque	RS	1,02	1,00	1,5%
Traitement sérum sous-traité	TST	1,02	1,00	1,5%

REMISES TARIFAIRES (sur contrat)

1 à 3 prélèvements / mois ou 20 à 49 prél. / an : 10 %

4 à 12 prélèvements / mois ou 50 à 150 prél. / an : 15 %

13 à 20 prélèvements / mois ou plus de 150 prél. / an : 20 %

Plus de 20 prélèvements / mois : 25 %

PCR : par série d'au moins 50 éch. ou à partir de 400 analyses dans l'année : 25 %